Arrêté n° DS 19-02-2025-01 portant délégation de signature
Caroline BELAN-MENAGIER, *directrice*
Francis GRILLON, *cadre suppléant la directrice*
Hélène de CHAIGNEAU, *chargée de la coopération internationale*
Nathalie LAC, *assistante en gestion administrative*
SURIEE

La présidente de l'université de Poitiers

Visas :
- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers ;

Définition :
La présente délégation de signature est l'acte juridique par lequel l'autorité administrative (la présidente de l'université, délégante), autorise un agent placé sous son autorité nommément désigné (le délégataire), à signer en son nom et pour son compte des décisions, actes et documents énumérés limitativement dans la délégation consentie. Le délégataire, ne disposant pas d'un pouvoir propre, ne peut pas subdéléguer sa signature.
La présidente de l'université demeurant toujours l'auteur de l'acte signé sur le fondement de la présente délégation de signature, le délégataire demeure sous son contrôle et sa responsabilité et doit pouvoir rendre compte, le cas échéant, de l'exercice de la délégation de signature confiée.

La délégante :
Virginie LAVAL, présidente de l'université de Poitiers
Conformément à la délibération n°CA-02-12-2024-01 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 2 décembre 2024 portant élection de Virginie LAVAL, présidente de l'université de Poitiers.

Le délégataire principal :
Caroline BELAN-MENAGIER
Conformément à l'acte d'affectation en date du 4 janvier 2022 de Caroline BELAN-MENAGIER au poste de directrice du Service universitaire des relations internationales et des étudiants étrangers (SURIEE), à compter du 1er janvier 2022.

Le(s) délégataire(s) secondaire(s) :
(cf. article 3 – Absence et/ou empêchement)
Francis GRILLON
Conformément à l'acte d'affectation en date du 2 juillet 2024 de Francis GRILLON au poste de cadre suppléant la directrice du SURIEE, à compter du 2 septembre 2024.
Et
Hélène de CHAIGNEAU
Conformément à l'acte d'affectation en date du 25 mai 2020 de Hélène de CHAIGNEAU au poste de chargée de la coopération internationale au SURIEE, à compter du 1er septembre 2020.
Et
Nathalie LAC
Conformément à l'acte d'affectation en date du 28 mars 2022 de Nathalie LAC au poste d'assistante en gestion administrative du SURIEE.

Arrête

Article 1 : Actes administratifs

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Caroline BELAN-MENAGIER, directrice du SURIEE, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, les actes et documents suivants :

Présidence de l'université de Poitiers - DAJA /RD - 15 rue de l'Hôtel Dieu - Bât. E5/E7 - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex

- Les ordres de mission hors recherche, en France, en outre-mer et à l'étranger des personnels et des personnalités extérieures, ainsi que des étudiants uniquement lorsqu'ils sont en mission de représentation de l'établissement ;
- Les autorisations administratives de déplacement hors mission avec un véhicule administratif ou personnel ;
- Les formulaires relatifs aux accords bilatéraux et aux contrats de mobilité des étudiants et des personnels ;

Article 2 : Actes financiers

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Caroline BELAN-MENAGIER, directrice du SURIEE, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, les actes et documents suivants :

- Les actes d'engagement juridique et de certification du service fait des dépenses dans la limite d'un montant de 15 000 euros HT ;
- Les actes d'engagement juridique des ordres de mission et des frais de mission (valideur budgétaire dans Notilus), dans la limite d'un montant de 15 000 euros HT ;

Article 3 : Rôle et responsabilité sur le portail européen EU FUNDIGN & TENDER

Caroline BELAN-MENAGIER, directrice du SURIEE, est la personne désignée par l'université de Poitiers pour être le point de contact principal de la Commission européenne ou ses agences exécutives dans le cadre de tous les types de projets financés par l'Union européenne (LEAR).

À ce titre, Caroline BELAN-MENAGIER, directrice du SURIEE, sous l'autorité du directeur général des services, assure la validation de l'autorité légale, la mise à jour des informations et la gestion des droits d'accès au portail.

Article 4 : Absence et/ou empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement de Caroline BELAN-MENAGIER, directrice du SURIEE, et dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Francis GRILLON, cadre suppléant la directrice du SURIEE, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, les actes et documents mentionnés aux articles 1 et 2.

En cas d'absence ou d'empêchement de Caroline BELAN-MENAGIER, directrice du SURIEE et de Francis GRILLON, cadre suppléant la directrice du SURIEE, et dans la limite de leurs attributions, délégation est donnée à Hélène de CHAIGNEAU, chargée de la coopération internationale au SURIEE et à Nathalie LAC, assistante en gestion administrative du SURIEE, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'université, les actes et documents mentionnés aux articles 1 et 2, à l'exception de ceux dont les montants sont supérieurs à 5 000 euros HT.

Article 5 : Publicité et exécution

Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au Recteur-Chancelier et entre en vigueur le jour de sa publication au *recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Le directeur général des services est chargé de son exécution.

Vu le 21/02/2025

Fait à Poitiers le 19 février 2025

Le délégataire principal,

Caroline BELAN-MENAGIER

La présidente de l'université,

Virginie LAVAL

Le(s) délégataire(s) secondaire(s),

Francis GRILLON

Présidence de l'université de Poitiers - DAJA /RD - 15 rue de l'Hôtel Dieu - Bât. E5/E7 - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex

Hélène de CHAIGNEAU

Nathalie LAC

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 21/02/2025

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.